



## **PROCES VERBAL**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du jeudi 24 septembre 2015  
sous la Présidence de Monsieur Bernard FREUND**

**Date de la convocation :** jeudi 17 septembre 2015

**Membres en exercice**            **48**  
**Présents ou représentés**    **47**

**Présents :** SCHAEFFER Eric, LITT Claude, ZIMMERMANN Virginie, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, BECK Georges, GROSS Dominique, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, SCHNELL-KARCHER Aurore, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, CRIQUI Jean-Marie, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARDT Marc, LIENHARD Bernard, GOEHRY Mireille, BRION Christophe, , LEHMANN Marie-Paule, SUTTER Liliane, BOETTCHER-WEISS Sophie, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, , HATT René, BERNHARDT Armand, ADAM Raphaël, ROOS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, HAMMANN Jean-Georges

**Représentés**                    **09**  
HIPP Alain (pouvoir à FREUND Bernard), HAMMANN André (pouvoir à SCHAEFFER Eric), DRULANG Adrien (pouvoir à SCHNELL-KARCHER Aurore), HOLTZMANN Yvette (pouvoir à LIENHARD Bernard), ALBINET Arnaud (pouvoir à GOERHY Mireille), WEBER Francis (pouvoir à ULRICH Xavier), KRAUTH Pierre Paul (pouvoir à BRION Christophe), RIEHL Bernard (pouvoir à BOETTCHER-WEISS Sophie), FUCHS Didier (pouvoir à KOESSLER Michèle)

**Absents**                         **01**  
HEPP Jean-Denis

**Secrétaire de séance :** Mme KOESSLER Michèle, Adjointe au Maire de Wingersheim

**Ont Assisté en outre :** Mme MICHEL, Trésorière Municipale, les élus de la Commune de Wingersheim, chargés de l'intendance.

A la demande du Président, les élus approuvent le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant « l'instauration de l'envoi par courriel des pièces annexes à la convocation au Conseil Communautaire » dès le mois d'octobre.

### **1. Approbation du procès-verbal du 2 Juillet 2015**

Le Procès-verbal de la séance du 2 Juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Désignation d'un nouveau délégué au SMITOM

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé à un vote à scrutin secret :

- **PREND ACTE** de la **démission** de M. Marcel KLEIN
- **PROCLAME** comme **représentant titulaire** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au sein du SMITOM de Haguenau-Saverne, Monsieur **CRQUI Jean-Marie** domicilié 5 rue Laugel à HOHATZENHEIM
- **PROCLAME** comme **représentant suppléant** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au sein du SMITOM de Haguenau-Saverne, Monsieur **LENGENFELDER Daniel**, domicilié 2 rue des Pommes à LIXHAUSEN
- **NOTIFIE** la **décision** au SMITOM .

**Vote à l'unanimité**

## 3. Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe ;
- **RECTIFIE** ainsi la liste des postes administratifs ouverts au sein de la Communauté de Communes comme suit :

Filière administrative :

- 1 attaché à 35 heures
  - 1 rédacteur à 17.5 heures
  - 3 adjoints administratifs 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures
  - 2 adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures
  - 3 adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe à 25 heures - (agent d'accueil centre aquatique)
- **AUTORISE** le Président à rémunérer l'agent selon son statut et la grille indiciaire correspondante ;

**Vote à l'unanimité**

## 4. Mise à disposition du local archives pour les Communes membres

**Le Conseil Communautaire, après avoir fait lecture de cette convention et délibéré :**

- **DECIDE** d'ouvrir les locaux du sous-sol de la Maison de Pays au dépôt des archives communales de plus de 5 ans ;

- **APPROUVE** la convention entre Communes et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
- **FIXE** la redevance annuelle à 5€ par mètre linéaire archivé
- **AUTORISE** le Président à signer la convention définissant les modalités administratives, financières et de consultation de ces archives.

**Vote à l'unanimité**

### **5 Exploitation des déchetteries : location de matériel**

Le Conseil Communautaire, après en avoir discuté :

- **DECIDE** de **louer du matériel de compactage** auprès des personnes suivantes :
  - Déchetterie de Mutzenhouse : Monsieur LUTZ Gérard 18, rue de l'Ecole à Schaffhouse-sur-Zorn ;
  - Déchetterie de Bossendorf : GAEC WINCKEL 1, rue des Lilas à Bossendorf ;
- **FIXE** le tarif unitaire de location à **50 €** HT l'heure ;
- **PRECISE** que les interventions se feront à la demande de l'exploitant ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions à intervenir.

**Vote à l'unanimité**

### **6. Renouvellement de la banque « Photos »**

Cette offre se résume comme suit :

– Domaine « Infrastructure » 42 heures soit	1 260,00 € TTC
– Domaine « Enfance et Jeunesse » 14 heures soit	420,00 € TTC
– Domaine « Environnement et Tourisme » 14 heures soit :	420,00 € TTC
– Domaine « Vie associative » 9 heures soit	160,00 € TTC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le **renouvellement de la banque « photothèque »** de la Communauté de Communes ;
- **CHARGE** M. Franck MORIN demeurant rue des Violettes à MELSHEIM (67270), de cette prestation pour un montant estimatif de **2 260,00 € T.T.C.**

**Vote à l'unanimité**

## 7. Réforme des rythmes scolaires : intervention exceptionnelle du service SAJ aux nouvelles activités pédagogiques à Hohfrankenheim

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président et avoir délibéré :

**Vu** la politique de la FDMJC mettant un terme depuis 2015 à des contrats « externes » avec leurs agents en poste dans les territoires ;

**Considérant** que la FDMJC est en mesure d'assurer un service d'animation au niveau des écoles et sur notre territoire à compter de la rentrée 2016-2017 ;

**Considérant** que toute association pourra ainsi conventionner directement avec les communes intéressées ;

**Considérant** l'avis des animateurs du Pays de la Zorn ;

- **DECIDE** à titre exceptionnel de mettre **M. Sylvain VOGEL**, animateur socio-culturel au Pays de la Zorn à disposition du RPI de Mutzenhouse, Hohfrankenheim et Schaffhouse pour une durée de 11 heures au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 pour animer le thème « Journal » dans le cadre des Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP) ;
- **ACCEPTE** le versement d'une indemnité de **330,00 €** à la Communauté de Communes par la Commune de Mutzenhouse ;
- **DEMANDE** aux Maires susceptibles de vouloir créer des NAP à la rentrée 2016-2017 de saisir les Associations compétentes dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 pour l'établissement de convention de partenariat.

**45 voix pour**

**2 voix contre (Mme Aurore SCHNELL KARCHER et M. Adrien DRULANG)**

## 8. Droit d'occupation ou d'utilisation des sols – Convention de servitude pour réseau de distribution publique de gaz rue des 4 vents – Alimentation hall de tennis couvert

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de servitude de passage à titre gratuit conclue pour la durée des ouvrages de cette canalisation souterraine ou de tout ouvrage qui pourrait être substitué sur les parcelles suivantes du territoire de la commune de HOCHFELDEN :
  - **Section 14, N° 168 « AUF DEN LIEHN »** : 4 906,88 m<sup>2</sup>
  - **Section 14, N° 167 « AUF DEN LIEHN »** : 1 059,56 m<sup>2</sup>
  - **Section 14, N° 168 « AUF DEN LIEHN »** : 2 374,00 m<sup>2</sup> propriétés de la Communauté de Communes.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec réseau GRDF annexée à la présente délibération.

## Vote à l'unanimité

### 9. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation des marchés d'assurance

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation des marchés d'assurance :
  - Lot N° 1 : responsabilité civile
  - Lot N° 2 : protection juridique des agents et des élus
  - Lot N° 3 : protection juridique collectivités
  - Lot N° 4 : assurance des véhicules
  - Lot N° 5 : assurance des bâtiments et contenu
  - Lot N° 6 : assurance des risques statutaires des agents

qui feront l'objet d'une publication.

- **DECIDE** de confier au Cabinet RISK PARTENAIRES, ayant son siège 1, rue du Baron Chouard à Monswiller la mission complète pour un montant de **2 000,00 € H.T. soit 2 400,00 € T.T.C.**
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives.

## Vote à l'unanimité

### 10. Adhésion au SDEA pour la compétence GEMAPI

Le Président informe les conseillers qu'il serait opportun pour la Communauté de Communes du Pays de la Zorn d'adhérer au syndicat mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace -Moselle » (SDEA) et de lui transférer les compétences actuellement détenues par la Communauté de Communes correspondant à :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement y compris les accès des cours d'eau du périmètre,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique et ce sur l'intégralité des bans communaux :  
d'Alteckendorf, Bossendorf, Duntzenheim, Ettendorf, Geiswiler, Gingsheim, Grassendorf, Hochfelden, Hohatzenheim, Hohfrankenheim, Ingenheim,

Issenhausen, Lixhausen, Melsheim, Minversheim, Mittelhausen, Mutzenhouse, Ringeldorf, Schaffhouse sur Zorn, Scherlenheim, Schwindratzheim, Waltenheim-sur Zorn, Wickersheim-Wilshausen, Wilwisheim, Wingersheim, Zoebersdorf.

Il ajoute qu'eu égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein du SDEA, établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale en voie de se doter d'un service « rivières » en prolongement du service « rivières » du Département du Bas-Rhin, contribuerait :

- à la réalisation d'économies par mutualisation et recours à l'ensemble des moyens d'expertise complémentaires du SDEA,
- au maintien du pilotage par les élus du périmètre dans une Commission Locale disposant d'un centre financier dédié,
- à l'intégration de projets dans une vision globale et partagée,
- au maintien de la proximité d'intervention pour les citoyens élus.

**Considérant** dès lors l'intérêt que présenterait pour la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, l'adhésion à cet établissement public ;

**Considérant** que le transfert de ces compétences est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment dans l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses administrés

Après avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de transfert des compétences suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :
  - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,
  - l'entretien et l'aménagement y compris les accès des cours d'eau du périmètre,
  - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
  - l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique et ce sur l'intégralité des bans communaux :  
d'Alteckendorf, Bossendorf, Duntzenheim, Ettendorf, Geiswiler, Gingsheim, Grassendorf, Hochfelden, Hohatzenheim, Hohfrankenheim, Ingenheim, Issenhausen, Lixhausen, Melsheim, Minversheim, Mittelhausen, Mutzenhouse, Ringeldorf, Schaffhouse sur Zorn, Scherlenheim, Schwindratzheim, Waltenheim-sur Zorn, Wickersheim-Wilshausen, Wilwisheim, Wingersheim, Zoebersdorf.
- **SOLLICITE** le SDEA pour la rédaction administrative formalisant définitivement ce transfert à valider lors d'une prochaine séance.

## Vote à l'unanimité

### 11. Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Duntzenheim

Le Conseil Communautaire,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L123-10 et R.123-19 ;

**Vu** la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

**Vu** le décret n° 85-453 du 23 avril 1985, pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

**Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

**Vu** la loi Allur du 24 mars 2014 définissant les modalités d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2015 portant extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à « l'étude, élaboration, l'approbation, la révision et le suivi d'un plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de DUNTZENHEIM en date du 4 novembre 2010 prescrivant l'établissement d'un PLU et fixant les objectifs et les modalités de concertation avec le public ;

**Vu** le projet d'aménagement de développement durable de la Commune de DUNTZENHEIM ;

**Vu** les réunions des personnes publiques associées ;

**Vu** la délibération de la Commune de DUNTZENHEIM en date du 11 décembre 2014 relative au bilan de la concertation ayant arrêté le projet de PLU ;

**Vu** l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 juin 2015 au 16 juillet 2015 et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 14 août 2015 ;

**Vu** les pièces du dossier ;

**Considérant** que les résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique justifient les précisions, compléments et modifications annexées à la présente délibération ;

**Considérant** que la Communauté de Communes est désormais compétente en matière d'établissement de documents d'urbanisme ;

- **DECIDE d'APPROUVER** le Plan Local d'Urbanisme de DUNTZENHEIM qui est annexé à la présente
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal (ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R2121 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- **DIT** que, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie de DUNTZENHEIM et au siège de la Communauté de Communes ;

**46 voix pour**

**1 abstention (Mme Michèle MEYER GARCIA)**

## **12. Tarif complémentaire Centre Aquatique Atoo-o**

Le Conseil Communautaire,

**Vu** la délibération du 18 décembre 2014 fixant les tarifs du centre aquatique ATOO-O ;

**Vu** la proposition de créer un tarif complémentaire « entrée unitaire aquagym » ;

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de compléter la liste tarifaire d'entrée au Centre aquatique ATOO-O, du 18 décembre 2014 comme suit : **entrée unitaire aquagym 11 €.**

**Vote à l'unanimité**

## **13. Envoi des pièces annexes à la convocation du Conseil Communautaire par courriel**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'envoi :
  - des convocations précisant l'ordre du jour simplifié par voie postale à tous les conseillers communautaires
  - des rapports d'analyse, des pièces justificatives et des comptes rendus par voie dématérialisée.
  - de l'ordre du jour aux mairies des Communes membres pour affichage par voie électronique.
- **VALIDE** la mise en place effective de ce procédé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**Vote à l'unanimité**



## 14. Divers

Le Président résume brièvement :

- Les pouvoirs de police ont été transférés à la Communauté de Communes durant toute la durée du mandat.
- La conférence des maires du lundi 21 septembre a eu lieu, afin d'arrêter un schéma de gouvernance, qui sera envoyé aux Maires des communes membres.

M. HAMMANN informe les délégués que la société SITA souhaite changer le calendrier de collecte du tri et faire passer certaines communes en semaine paire.

M. SCHAEFFER informe les délégués que Numéricable souhaite effectuer des campagnes de communication et qu'ils organiseront 5 réunions : une à la Communauté de Communes et 4 dans les communes membres.

Le canal local a été numérisé et est disponible sur le canal 96. Une communication de presse sera faite au courant du mois d'octobre lorsque tout fonctionnera parfaitement. La charte graphique a également été retravaillée.

Mme MICHEL explique aux délégués qu'il est possible de prendre une délibération avant le 31 décembre pour les communes de moins de 1 500 habitants, afin de supprimer le budget CCAS et de l'intégrer dans le budget principal pour l'exercice 2016.

Le Président rappelle que lundi 28 septembre aura lieu une réunion bureau élargie à 18h et clôt la séance à 21h50.



Bernard FREUND  
Président